



DESCRIPTION DU PROJET

Projet de boisement d'une parcelle de 2 hectares sur d'anciennes terres agricoles. Le boisement sera réalisé avec un mélange d'essences feuillues. Ces essences seront majoritairement autochtones : du chêne (chêne sessile, chêne pubescent, chêne pédonculé), et divers fruitiers d'accompagnement dont l'alisier, le cormier, le pommier sauvage et le poirier sauvage. Le projet porte de nombreux co-bénéfices socio-économiques et environnementaux. Les travaux de boisement seront réalisés par des entreprises locales. Ce projet prévoit le maintien de haies bocagères et des arbres existants afin de préserver la biodiversité préexistante. La bonne gestion de cette forêt sera assurée par une certification de gestion durable (PEFC).

OBJECTIF DU PROJET

Boisement de terres agricoles abandonnées par plantation d'arbres

INDICES DES CO-BENEFICES & ENJEUX DU PROJET



Socio-économique : **20,8 %**



Préservation des sols : **50 %**



Biodiversité : **87,5 %**



Carbone : **312 tCO₂**



Changement climatique



Production de matériaux biosourcés : **486 m³**



Emploi local : **5 ETP** dans la filière forêts-bois



Projet labellisé



3 250 arbres



Boisement



Terre agricole abandonnée



Chêne sessile 49%,
pédonculé 28%, pubescent 12%



312 tCO₂



Forêt certifiée PEFC



Mayenne (53),
Pays de la Loire



Saint-Calais-du-Désert



2,16 hectares



Ce projet de boisement permettra la séquestration de 312 tonnes de CO₂ labellisées Bas-Carbone auprès du Ministère de la Transition Ecologique.

